

**Archéologie
Archäologie
Archeology****Master – Programme d'études approfondies à 90 crédits ECTS**
Dès SA 2021**1. Bases légales**

Le présent plan d'études s'appuie sur le règlement suivant :

- Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines [Règlement du 8 mars 2018].

2. Description du programme**2.1 Description générale du programme**

Ce programme de Master offre une formation spécialisée en Archéologie sur une large période chronologique, de l'époque minoenne à la fin de l'empire romain au V^e s. apr. J.-C. La particularité de ce programme réside dans le croisement entre l'étude d'objets et d'images dans une perspective anthropologique et sociologique et une formation pratique par le biais de l'étude d'objets en musée, de la collaboration au montage d'expositions et à des fouilles archéologiques.

Ce programme peut être complété par un programme d'études secondaires à 30 crédits ECTS.

2.2 Structure générale du programme

La structure du programme se compose de 4 modules à 15 crédits ECTS : un module de recherche, un module permettant d'apprendre les techniques du travail sur le terrain et deux modules d'approfondissement, et est complété par le module Examen de master à 30 crédits ECTS (travail de master et soutenance).

2.3 Conditions d'admission

L'admission sans condition est possible pour tout-te-s les titulaires d'un Bachelor délivré par une haute école reconnue par l'Université de Fribourg, comprenant au moins 60 crédits ECTS en archéologie. Les titulaires du BA en histoire de l'art avec option archéologie de l'Université de Fribourg sont admis sans condition supplémentaire. L'admission avec complément (max 30 ECTS) est possible pour tout-te-s les titulaires d'un Bachelor délivré par une haute école reconnue par l'Université de Fribourg, comprenant au moins 60 crédits ECTS en histoire de l'art ou histoire

L'admission avec préalable (max 60 ECTS) est possible pour tout-e-s les titulaires d'un Bachelor délivré par une haute école reconnue par l'Université de Fribourg dans une autre branche d'études.

3. Objectifs de formation

Cette formation a pour but de transmettre des connaissances approfondies en Archéologie, de sensibiliser à l'usage critique de diverses sources, interprétations, méthodes et théories, ainsi qu'au développement personnel d'idée et interprétations.

Les études forment les candidat-e-s au Master à découvrir par eux-mêmes et elles-mêmes des sources en relation à des questionnements et à les utiliser dans le cadre d'un exposé scientifique. Ces connaissances ouvrent aux étudiant-e-s un accès aux emplois (dans le domaine des musées, des services archéologiques, de la conservation des monuments historiques...) ou à un approfondissement de la recherche dans le cadre d'un doctorat.

4. Début des études

Les études en Archéologie peuvent débuter indifféremment au semestre d'automne ou au semestre de printemps. La durée des études est en principe de 4 semestres.

5. Langue d'études

Ce programme d'études est enseigné majoritairement en français avec ponctuellement des enseignements en allemand et en anglais. Les étudiant-e-s peuvent choisir la langue d'exposé, de travail écrit et d'examen (français ou allemand). Une bonne connaissance de l'allemand, de l'anglais et du français est par conséquent souhaitée. Il n'est cependant pas possible d'obtenir la mention bilingue.

6. Organisation générale

Archéologie MA		
Programme d'études approfondies - 90 crédits ECTS		
4 modules obligatoires à 15 ECTS + Examen de Master à 30 ECTS		
L17.00256	Module 1 Culture matérielle et iconographie classique	15 ECTS
L17.00257	Module 2 Recherche en archéologie classique	15 ECTS
L17.00258	Module 3 Archéologie et Histoire de la Méditerranée antique	15 ECTS
L17.00259	Module 4 Techniques et méthodes de l'archéologie	15 ECTS
L17.00939	Examen de Master	30 ECTS

7. Description des modules

L17.00256	Module 1 : Culture matérielle et iconographie classique Ce module a pour objectif l'approfondissement des compétences en méthodes d'analyse d'images et d'interprétation d'objets archéologiques. Il concerne la production artistique et la culture matérielle de manière générale, replacée dans son contexte socio-culturel. Il vise à développer l'esprit critique et analytique de l'étudiant-e. Ils/elles apprennent ainsi à constituer et gérer un dossier pluridisciplinaire et à réunir et analyser de manière critique les témoignages matériels laissés par les civilisations passées.	15 ECTS
	Un cours thématique en archéologie classique avec évaluation écrite.	3 ECTS
	Un cours thématique en archéologie classique avec évaluation orale ou deux cours blocs en archéologie classique avec travail écrit (les cours-blocs sont compris par paire. Seul le suivi d'au moins deux cours-blocs en archéologie classique permet l'obtention des crédits).	3 ECTS
	Un séminaire en archéologie classique avec travail écrit.	9 ECTS

L17.00257	Module 2 : Recherche en archéologie classique Ce module de recherche a pour objectif la maîtrise de compétences en méthodes de recherche ainsi que l'ouverture à différentes méthodologies en préparation à la rédaction du mémoire de Master. Ici l'étudiant-e acquiert ces compétences par un certain nombre de tâches obligatoires et un certain nombre de tâches optionnelles.	15 ECTS
	Un cours de méthode et de recherche avec évaluation écrite.	3 ECTS
	Colloque des mémorant-e-s : l'évaluation se fait par une présentation orale et écrite du projet de recherche sur lequel porte le mémoire, incluant une introduction, une problématique détaillée, un état de la question, une bibliographie.	3 ECTS
	<i>Participer à un ou plusieurs colloques scientifiques</i> : pour un total de 3 ECTS, assister à un minimum de six communications à un ou plusieurs colloques scientifiques avec validation par un compte-rendu écrit après accord préalable du/de la professeur-e du domaine. Deux compte-rendus au maximum à 3 ECTS peuvent être effectués. et faire un tutorat (voir 8.2). Le contenu et les devoirs sont définis au cas par cas par le/la professeur-e du domaine (p.ex. introduction à la rédaction de travaux scientifiques aux étudiant-e-s de BA). En fonction de la charge de travail, 3 ou 6 crédits ECTS peuvent être attribués.	9 ECTS

L17.00258	Module 3 : Archéologie et Histoire de la Méditerranée antique Ce module a pour objectif l'approfondissement des compétences et méthodes d'analyse et d'interprétation. Ce module permet de développer ses compétences dans l'étude du contexte socio-culturel et religieux qui contribue à la compréhension des objets archéologiques. Cette approche inclut aussi l'apport des sciences historiques qui tiennent un discours complémentaire à celui des images, des objets et des monuments. Les étudiant-e-s apprennent ainsi à insérer chaque objet d'étude non seulement dans le contexte culturel qui l'a produit, mais aussi dans la conjoncture historique qui en a vu le développement.	15 ECTS
	Un cours en archéologie paléochrétienne et byzantine avec évaluation écrite.	3 ECTS
	Un séminaire en archéologie classique avec travail écrit.	9 ECTS
	A choix : un cours d'Histoire de l'Antiquité avec évaluation écrite (niveau Master, 3 crédits ECTS). ou un autre cours relevant d'une approche historique des civilisations antiques avec évaluation écrite (3 crédits ECTS).	3 ECTS

L17.00259	Module 4 : Techniques et méthodes de l'archéologie Ce module a pour objectif la maîtrise de compétences de base pour apprendre l'archéologie du terrain. Il offre une formation pratique par le biais de l'étude d'objets en musée, de la collaboration au montage d'expositions et à des fouilles archéologiques. L'étudiant-e est appelé-e à renforcer ses savoirs pratiques (photographie, dessins, relevés) qui permettent de travailler sur un chantier de fouille. Le contact avec les objets et les monuments permet de sensibiliser l'étudiant-e à l'espace et à la dimension technique de la culturelle matérielle.	15 ECTS
	Stage de fouille. Le stage est validé par le rapport écrit du/de la responsable de fouille.	6 ECTS
	Cours-bloc d'archéométrie selon l'offre annuelle de l'Université de Fribourg avec évaluation écrite.	3 ECTS
	A choix : Un enseignement dans le cadre de la mobilité BeNeFri ¹ ou un cours-bloc d'archéométrie selon l'offre annuelle de l'Université de Fribourg avec évaluation écrite.	3 ECTS
	À choix : Participation active à un voyage d'études et sa préparation, avec évaluation écrite. ou Stage en musée ou dans des institutions proches de l'archéologie. L'évaluation du stage se fait par un travail écrit.	3 ECTS

¹ À chaque début du semestre une liste sera mise à jour sur le site web archéologie avec la description des cours disponibles.

L17.00939	<p>Module : Examen de master</p> <p>Le travail de master présente les résultats d'une recherche scientifique indépendante/autonome et doit être élaboré selon des principes et une méthodologie scientifiques. Il vise à établir une analyse reposant sur une problématique clairement définie et sur l'évaluation critique de l'état de la question.</p> <p>L'examen de Master se compose de deux parties : le travail de master écrit et sa soutenance.</p> <p>Le thème du travail de master est choisi d'entente avec le directeur/directrice du mémoire. Il est conseillé de se mettre en contact avec un directeur ou une directrice de travail de master au plus tard à la fin du premier semestre de Master.</p> <p>Le travail écrit comprendra entre 180'000 et 240'000 signes, soit 60 à 80 pages (espaces et notes de bas de page compris) hors page de titre, légendes, illustrations, bibliographie et annexes éventuelles (p.ex. catalogues d'objets).</p>	30 ECTS
------------------	--	----------------

8. Modalités d'évaluation

8.1. Recommandations au sujet de l'organisation des études

Le cours de méthode et de recherche est donné en principe tous les trois semestres.

Le colloque des mémorant-e-s est organisé en fonction des besoins. Les étudiant-e-s intéressé-e-s sont prié-e-s de s'annoncer auprès du/de la professeur-e du domaine.

Les stages, la fréquentation de colloques scientifiques etc. qui peuvent être validés dans les modules de recherche et techniques et méthodes de l'archéologie, doivent être organisés par les étudiant-e-s eux-mêmes, qui doivent demander l'accord préalable du/de la professeur-e du domaine. Les conditions de validation se trouvent dans la description du module.

Le département encourage la mobilité dans le cadre des accords benefri, et publie au début de chaque année l'offre de cours à Neuchâtel. Il est envisageable de suivre des cours dans d'autres universités suisses selon accord préalable avec le conseiller ou la conseillère aux études.

8.2. Modalités générales d'évaluation

Séminaire (9 crédits ECTS, validé avec note) : participation active, présentation d'un exposé et validation par un travail scientifique d'environ 45'000 signes (espaces et notes de bas de page compris) hors page de titre, légendes, illustrations, bibliographie et annexes éventuelles. Les places disponibles et autres exigences peuvent être fixées par l'enseignant-e.

Cours thématique (3 crédits ECTS, validé avec note) : validation par un examen écrit ou oral. Les dates, matière et modalités d'évaluation sont fixées par l'enseignant-e.

Colloque mémorant-e-s (3 crédits ECTS, validé avec note) : l'évaluation se fait par une présentation orale et écrite du projet de recherche sur lequel porte le mémoire, incluant une introduction, une problématique détaillée, un état de la question, une bibliographie.

Stage de fouilles (6 crédits ECTS, validé sans note comme réussi/échec) : stage sur un chantier de fouille, trois semaines à 100% au minimum, d'entente avec le/la professeur-e du domaine. Le stage est validé par un rapport écrit conforme aux exigences du domaine Histoire de l'art et archéologie (langue libre pour le stage, rapport de stage en allemand ou français). En fin de stage, le/la responsable de l'établissement donne au/à la stagiaire son appréciation écrite sans note sur l'accomplissement des missions qui ont été confiées au/à la stagiaire. Une attestation de stage indiquant la nature du stage, son contenu et sa durée lui sera également remise.

Cours-blocs (3 crédits ECTS, validé avec note) : validation par un examen écrit. Les dates, matière et modalité d'évaluation sont fixées par l'enseignant-e. Les cours-blocs sont compris par paire, sauf le cours-bloc en archéométrie (M 4).

Participation à un ou plusieurs colloques scientifiques (3 crédits ECTS, validation avec note) : pour un total de 3 ECTS, assister à un minimum de six communications à un ou plusieurs colloques scientifiques avec validation par un compte-rendu écrit après accord préalable du/de la professeur-e du domaine. Deux compte-rendus au maximum à 3 ECTS peuvent être effectués.

Stage musée (3 crédits ECTS, validé sans note comme réussi/échec) : L'évaluation du stage (minimum 90 heures) se fait par un rapport écrit conforme aux exigences du département Histoire de l'art et archéologie (langue libre pour le stage, rapport de stage en allemand ou français). En fin de stage, le responsable de l'établissement donne au/à la stagiaire son appréciation écrite sans note sur l'accomplissement des missions qui lui ont été confiées. Une attestation de stage indiquant la nature du stage, son contenu et sa durée lui sera également remise.

Voyage d'études (3 crédits ECTS, validé sans note comme réussi/échec) : participation active et présentation d'un exposé. Les places disponibles et autres exigences comme la préparation d'un *paper* ou la rédaction d'un rapport peuvent être fixées par l'enseignant.

Tutorat (3 ou 6 crédits, ECTS validé sans note comme réussi/échec) : suivi des étudiant-e-s pour la réalisation de leur proséminaire bachelor.

8.3. Echec définitif

L'échec définitif au sens de l'art. 15 du Règlement du 8 mars 2018 au cours de méthode et de recherche (cf. module 2) entraîne l'impossibilité de poursuivre le programme d'études approfondies à 90 crédits en Archéologie, mais n'empêche pas de continuer dans le programme d'études secondaires à 30 crédits en Archéologie

8.4. Note finale

Les unités d'enseignement qui reçoivent une note (cours, séminaire, colloque mémorant-e, cours-blocs, participation à un ou plusieurs colloques scientifiques) sont évaluées séparément sur une échelle de 1 à 6 sous forme de nombres entier ou demi, la note minimale de 4 étant requise pour validation.

Chaque note de module correspond à la moyenne non arrondie des notes des unités d'enseignement acquises au sein de ce module.

La note finale du programme d'études se compose de la moyenne des notes des quatre modules. La note de l'Examen de master est régie par l'art. 60 du Règlement du 8 mars 2018.

9. Entrée en vigueur et mesures transitoires

Le nouveau plan d'études entre en vigueur dès le semestre d'automne 2021.

Il est possible de passer de l'ancien plan d'étude au nouveau. L'étudiant-e qui le souhaite doit faire une demande auprès du/de la conseiller/ère aux études.

A partir du semestre d'automne 2022 tous/toutes les étudiant-e-s sont soumis à ce plan d'études.